



## CODE D'ÉTHIQUE 2024-2025<sup>1</sup>

### Formation Générale des Adultes

Ce code d'éthique vise à instaurer un climat scolaire harmonieux pour tout le personnel et les élèves du centre.

Ce code repose sur des valeurs fondamentales qui faciliteront l'intégration des élèves au monde du travail.

Nous vous souhaitons donc à tous une bonne année scolaire.

- La direction du centre

Un non-respect d'un ou plusieurs règlements au code d'éthique entraînera une ou plusieurs interventions parmi celles-ci, en fonction de la gravité de l'offense :

- Avertissement verbal;
- Rencontre avec l'enseignant et/ou tuteur;
- Appel aux parents de l'élève mineur;
- Fiche disciplinaire;
- Rencontre avec la TTS ou l'agente de liaison autochtone;
- Rencontre avec la direction;
- Suspension ou exclusion du centre;



**Un acte grave peut occasionner immédiatement le renvoi du centre.**

<sup>1</sup> Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte.

## Appareils technologiques

Afin de respecter une atmosphère propice au travail, **l'utilisation d'appareils technologiques (téléphones intelligents, ordinateurs portables, montres intelligentes, etc..) est interdite dans l'ensemble du CFPGSI sur les heures de cours. À des fins pédagogiques** et avec une entente avec ton enseignant, il serait possible d'utiliser certains appareils. De plus, tu dois te conformer aux règles suivantes :

- Selon le code criminel, il est illégal de capter et d'utiliser, de quelque manière que ce soit l'image ou la voix d'une personne, sans son consentement, pour un besoin personnel ou pour diffusion, sur les réseaux sociaux.
- Il est également défendu de tenir des propos portant atteinte à la réputation d'un élève ou d'un employé du Centre (y compris sur les réseaux sociaux).
- En cas d'atteinte à la vie privée et à la réputation, tu t'exposes à des poursuites judiciaires.
- En cas de non-respect de ces règles, outre la confiscation, tu t'exposes à une expulsion de ta période de cours.

## Assiduité

Tu peux choisir ton horaire sur mesure selon tes occupations et disponibilités. Ta réussite scolaire dépend d'une présence assidue à tes cours. Tu dois donc respecter l'horaire que tu as choisi. **Si tu es dans l'obligation de t'absenter, tu as la responsabilité d'en aviser ton tuteur.**

En tout temps, si tu :

- es absent 5 jours de suite, tu seras en fin de fréquentation et tu ne pourras pas réintégrer le centre dans les 30 jours suivants.
- es absent 3 fois de suite lors d'une même demi-journée, elle sera retirée de ton horaire (réduction d'heure). Si tu désires augmenter tes heures par la suite, tu devras respecter ton horaire pendant 3 semaines.
- es en retard de 15 minutes ou plus ou quitte 15 minutes ou plus d'avance, tu seras considéré comme absent pour la période.
- sors de ton cours, tu dois aviser ton enseignant de ton départ.

Si tes absences sont fréquentes et/ou injustifiées, tu seras rencontré par ton tuteur.

Cette rencontre t'aidera à trouver une solution à cette problématique. S'il n'y a aucune amélioration, une suspension du centre est possible.

Toute flânerie est interdite au centre en dehors et pendant les heures de cours.

## Casier

Un casier te sera assigné dès ta première journée de classe.

Il t'est fortement recommandé d'apporter un cadenas afin de barrer ton casier et d'éviter toute forme de vol ou vandalisme. Le centre n'assume pas la responsabilité de la perte, le vol ou la détérioration de tes objets personnels.

Le casier mis à ta disposition pourra être ouvert en tout temps, par la direction de l'école, en ta présence ou non.

Ton casier devra être vidé lors de ta dernière journée de fréquentation. **Après deux jours, si cela n'a pas été fait, ton cadenas sera coupé et le contenu de ta case sera récupéré pour la collectivité. Il en sera de même lors de la fin de l'année scolaire.**

## Changement d'horaire

Les changements d'horaire ou de rythme sont possibles **seulement à certaines conditions**. Pour obtenir un changement dans ton horaire (ex. ajout ou retrait d'heures, de matières, etc.), tu dois rencontrer ton tuteur.

## Circulation

Par mesure de sécurité, tu dois laisser les portes des entrées dégagées en tout temps, ainsi que les aires de circulation, escaliers et corridors.

Il est strictement défendu de circuler dans le secteur des jeunes de la polyvalente Manikoutai.

## Drogue et alcool

Ø La consommation, la possession et la vente de drogue et d'alcool sont interdites sur les terrains du centre de services scolaire, ainsi qu'à l'occasion d'activités organisées par le centre en dehors des locaux (visites industrielles, voyages, compétitions, etc.) En cas de doute sur la possession de produits illicites, la direction se réserve le droit de fouiller tes effets personnels. Une suspension sera attribuée pour consommation et/ou possession.

Ø Toute suspicion de consommation de drogue ou d'alcool entraînera un retrait du centre, par mesure de sécurité afin de veiller à la protection de tous.

Ø Une suspension pour une durée indéterminée sera **immédiate** pour la vente de drogue et d'alcool.

Ø Toute personne soupçonnée de possession ou de vente de drogue et alcool sera déclarée à la Sûreté du Québec.

## Loi antitabac

Il est strictement interdit de fumer ou vapoter à l'intérieur du centre, sur le terrain du centre de services scolaire du Fer, et dans **le stationnement, incluant ta voiture**.

Advenant le cas où un inspecteur se présenterait pour un contrôle, et qu'il intercepte une personne qui enfreint ce règlement, cette dernière est passible d'une amende au même titre que le centre.

De plus, le non-respect de cette règle peut entraîner une suspension du centre. ([Loi sur le tabac](#))

## Sécurité et intégrité physique / psychologique

En tout temps, tu dois adopter une attitude respectueuse envers le personnel et les élèves du centre, au niveau verbal, comportemental et physique. Aucune forme de harcèlement, d'intimidation et de violence ne sera tolérée.

Tu dois aussi prendre soin du matériel mis à ta disposition et des lieux physiques du centre. Tu es responsable des outils qui te sont confiés. En cas de bris, de perte, de vol, ou de vandalisme, tu devras assumer les coûts de remplacement de ceux-ci.

Le port d'armes, de couteaux ou d'objets dangereux est proscrit. La possession d'arme blanche conduira à une suspension externe immédiate.

Tout élève qui pose des gestes contraires à la sécurité (feu, fausse alarme, vidange d'extincteur, etc.) sera suspendu du centre, et ce, pour une durée indéterminée.

## Sollicitation et affichage

Toute affiche ou tout communiqué doit porter les initiales d'un membre de la direction avant d'être affiché sur les babilards.

Toute sollicitation ou vente dans le centre doit être approuvée par la direction.

## Tenue vestimentaire

Dans l'établissement et sur les terrains du centre de services scolaire, tu as l'obligation d'être vêtu décentement.

Il est proscrit de porter tout vêtement faisant la promotion de la violence (messages haineux, de nature grossière, raciste, discriminatoire ou incompatible avec la mission éducative du centre), de la drogue ou de tout autre produit illicite.

Les vêtements extérieurs doivent être laissés dans les casiers.

# VERS LA RÉUSSITE

## Rôle de l'enseignant

Tes enseignants sont là pour t'accompagner tout au long de ton cheminement, que ce soit pour :

- ❖ Te motiver à poursuivre tes études;
- ❖ T'aider à mieux gérer ton temps;
- ❖ Te permettre de parler de tes difficultés scolaires;
- ❖ T'écouter afin de trouver des solutions lors de moments difficiles;
- ❖ T'aider à développer ton autonomie et ton estime de soi;
- ❖ Te référer aux services d'aides spécialisés (TTS, C.O., orthopédagogique, agente de liaison, etc.)

## Normes et Modalités

Le **guide des normes et modalités d'évaluation des apprentissages** du centre explique les balises qui encadrent tes évaluations. Il existe afin de s'assurer de la qualité de ta formation au centre. L'atteinte de ces normes exigera de toi travail et effort. Tu trouveras ce guide sur le site du centre de services scolaire du Fer ou tu pourras le consulter au secrétariat.

## Conditions d'admission à un examen<sup>2</sup>

Tu devras démontrer à ton enseignant que tu es prêt pour ton évaluation finale par la réussite d'évaluation en aide à l'apprentissage (ex. prétest) à la satisfaction de ton enseignant.

Si tu ne réponds pas aux conditions d'admission à l'évaluation de sanction et que tu refuses d'apporter les correctifs nécessaires, tu seras refusé à cette évaluation.

## Plagiat<sup>3</sup>

Lorsqu'un élève copie ou aide délibérément une autre personne, une mention d'échec est appliquée automatiquement. Selon les conditions déterminées par le centre, l'élève peut être admis à une reprise.

## Salle d'examen

### *Inscription à un examen*

Lorsque tu as terminé un ou des objectifs et que tu as réussi le prétest, ton enseignant pourra t'inscrire à ton examen selon la plage horaire disponible qui te conviendra.

<sup>2</sup> Guide des normes et modalités d'évaluation des apprentissages du CFPGSI, p. 13

<sup>3</sup> Guide des normes et modalités d'évaluation des apprentissages du CFPGSI, p. 15

## *Horaire de la salle d'examen*

**Lundi** 8h00 à 11h00 et 13h00 à 16h00

**Mardi** 18h00 à 21h00

**Mercredi** 8h00 à 11h00 et 13h00 à 16h00

**Jeudi** (oraux anglais / TDG) 13h00 à 16h00

## *Retard et absences*

**En cas de retard ou d'absence à un examen**, tu devras planifier avec ton enseignant une nouvelle séance d'examen. **Aucun retard ne sera toléré**. À l'heure du début de la période, la responsable ferme la porte et l'accès au local n'est plus permis. **Il est fortement suggéré d'arriver au moins cinq minutes à l'avance**.

## *Reprise d'une épreuve:*

- si tu as la mention échec à un examen, tu auras droit à une reprise;
- si tu désires exercer ton droit de reprise, tu devras démontrer que tu as effectué d'une façon satisfaisante les apprentissages non acquis, avant de pouvoir refaire l'épreuve;

## *Confidentialité*

Afin de conserver la confidentialité des épreuves de la salle d'examens, tu recevras ta note sans commentaires **tu n'auras accès d'aucune façon à ton examen**.

## *Règlements de la salle d'examen*

**Les cellulaires et autres appareils numériques ainsi que tout outil de distraction ou de communication sont interdits en salle d'examens**. Si tu as un de ces appareils en ta possession lors de ton entrée dans la salle, **tu devras le remettre à la responsable sous peine de voir ton examen annulé**.

Les jours et heures de la salle d'examens sont fixes. Les examens de courte ou de longue durée déterminent l'heure de sortie de la salle d'examens. Tu dois avoir avec toi une pièce d'identité afin que la responsable puisse valider ton identité.

Tu dois garder le silence en tout temps. Tout bruit susceptible de déranger les autres élèves est à éviter. Attention aux chaises.

**Il est défendu de communiquer** de quelque façon que ce soit avec d'autres élèves pendant la séance d'examens. Le plagiat ou toute autre forme de **tricherie** entraîne l'annulation immédiate de l'examen en cours, l'expulsion du candidat de la salle ainsi qu'une fiche disciplinaire.

Tu ne peux pas apporter, après l'examen, une copie des questions ou des réponses de ce dernier. Avant de quitter, tu dois remettre à la responsable la chemise contenant tous les documents reçus soit l'examen, les feuilles brouillons, le matériel prêté, etc.